

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Exercice 2017 - Budget annexe de l'eau - Décision modificative n° 1.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 du budget annexe de l'eau, il est proposé la décision modificative n° 1, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Investissement	1 310 000 €
Exploitation	100 000 €
Total	1 410 000 €

En section d'investissement, les inscriptions proposées en dépenses comprennent la reprise des restes à réaliser 2016 pour 389 K€ et du résultat déficitaire pour 769 K€ ainsi que 150 K€ de crédits complémentaires nécessaires à l'acquisition de parcelles

appartenant à Mme Eyheraburu dans le périmètre de protection rapprochée des sources de l'Ursuya (délibération du 1^{er} juin 2017). Des ajustements sont également prévus sur plusieurs programmes, par redéploiement de crédits.

En recettes, il convient principalement d'inscrire 1 186 K€ au titre de l'affectation du résultat 2016 et d'abonder de 122 K€ le recours prévisionnel à l'emprunt.

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 1 310 K€.

En section d'exploitation, la reprise du résultat excédentaire 2016 (100 K€) permet de compléter différents postes de charges générales à hauteur de 50 K€, d'abonder le chapitre 65 de 20 K€ et d'inscrire 30 K€ au titre des dépenses imprévues.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services